

Aide financière au commerce et à l'artisanat, mise en place par le Conseil Général de la Loire

I- Le contenu de l'aide

L'aide financière porte à la fois sur l'immobilier et sur l'acquisition de matériel destiné à l'activité professionnelle.

Pour l'immobilier, sont subventionnés :

- L'aménagement, la construction ou la réfection de locaux, réalisés par un professionnel,
- L'acquisition immobilière.

Pour le mobilier, sont subventionnés :

- Les vitrines et enseignes,
- L'agencement,
- Les investissements liés à la mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité,
- Le matériel neuf ou occasion, spécifique à la profession, hors petit matériel et hors éléments corporels du fonds de commerce.

Les autres aides spécifiques

- Aide au conseil : concerne les conseils liés aux investissements mobiliers et immobiliers éligibles, ou des actions figurant dans le cadre du contrat de Progrès (voir taux d'aide 50 % du cout HT du conseil, dans la limite de 600 € HT de dépenses plancher et 3 000 € HT de dépenses plafond.
- Aide à l'acquisition d'un véhicule de tournée : véhicule et agencement de celui-ci pour des activités alimentaires (sauf pour les activités de traiteurs), concerne uniquement les activités situées sur les communes de moins de 2000 habitants. Taux d'aide de 35 à 50 % (dépenses éligibles plafonnées à 35 000 € HT).

II- Les critères d'éligibilité

1°- D'une part, pour être éligible à cette aide, l'entreprise doit répondre à certains critères :

- Le Chiffre d'Affaires est inférieur à 800 000 euros HT,
- Avoir un code NAF éligible (cf liste jointe),
- Avoir au maximum 15 salariés,
- Avoir obligatoirement un local de vente avec une vitrine, destiné aux particuliers,
- La superficie du local commercial doit être inférieure à 300 m²,
- L'entreprise doit être à jour des cotisations fiscales et sociales,

2°- D'autre part, le montant de l'aide financière varie selon la taille de population de la commune d'accueil de l'activité,

3°- De plus, afin de bénéficier de cette aide, l'entreprise doit signer avec le Conseil Général de la Loire et l'organisme consulaire instructeur **un contrat de Progrès** qui peut également apporter une bonification de subvention : + 10 % de subvention (la bonification de subvention ne s'applique pas pour les créations d'entreprises et les véhicules de tournée).

III- Le taux de subvention pour le Pays d'Astrée

Commune de moins de 2000 habitants

Le plafond de dépenses est fixé à 35 000 euros HT, plancher de dépenses fixé à 3 000 € HT

Taux de subvention de base fixé à 25 % + 10 % si réalisation dans l'année suivante des actions définies dans le cadre du **contrat de progrès**.

Commune entre 2000 et 5000 habitants (commune de Boën)

Le plafond de dépenses est fixé à 35 000 Euros HT et plancher de dépenses fixé à 3 000 € HT

Le taux d'aide de base est fixé à 20 % + 10 % si réalisation dans l'année suivante des actions définies dans le cadre du **contrat de progrès**.

La Communauté de Communes du Pays d'Astrée co-finance à hauteur de 50 % cette subvention

IV- Pour tout renseignement complémentaire :

Vous pouvez prendre contact avec les personnes suivantes :

- Communauté de communes du Pays d'Astrée : Christine Domergue, agent de développement économique, Tél : 04.77.97.79.59,
- Chambre de commerce et d'Industrie de Saint Etienne Montbrison : Caroline Aubert, Conseiller Commerce, Tél : 04.77.43.04.69
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saint Etienne Montbrison, Claire Martin-Thollot : Tel : 04.77.92.38.12.
- Conseil Général de la Loire : Florence Derycke, service des interventions économiques, Tél : 04.77.48.40.87.

Liste des codes NAF éligibles

CODES D'ACTIVITE ELIGIBLES :	
151E	Préparation de produits à base de viande
151 F	Charcuterie artisanale
152	Industrie du poisson
153	Industrie des fruits et légumes
154	Industrie des corps gras
155	Industrie laitière
158 C	Boulangerie et boulangerie pâtisserie
158 D	Pâtisserie artisanale
158 M	Fabrication de pâtes alimentaires
158 P	Transformation du thé ou du café
158 R	Fabrication de condiments et assaisonnements
159	Industrie des boissons
174	Fabrication d'articles textiles
18	Fabrication de vêtements
19	Industrie du cuir et de la chaussure
245	Fabrication savon et parfum
246 E	Fabrication d'huiles essentielles
261	Fabrication de verre et articles de verre
286 A	Coutellerie
293 C	Réparation de matériel agricole
335 Z	Horloger
361	Fabrication de meubles
362	Bijouterie
363	Fabrication d'instruments de musique
365	Fabrication de jeux et jouets
366	Autres industries diverses
371 Z	Récupération de matière métalliques recyclables
372 Z	Récupération de matières non métalliques recyclables
501 Z	Commerce de véhicules automobiles
502 Z	Entretien Réparation de véhicules automobiles
503 B	Commerce de détail d'accessoires et d'équipements automobiles
504 Z	Commerce et réparation de motocycles
505 Z	Commerce de détail de carburants
512 A	Commerce de gros de céréales, Aliments du bétail
513	Commerce de gros de produits alimentaires lorsqu'il y a une valeur ajoutée
514 Q	Commerce de gros de papeterie
518 P	Commerce en gros de machines, accessoires et outils agricoles, ainsi que les tracteurs
521 B	Commerce de détail d'alimentation générale
522	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
523 E	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
524	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
525 Z	Commerce de biens d'occasion en magasin
527	Réparation d'articles personnels et domestiques
551 A	Hôtel avec restaurant
551 C	Hôtel de tourisme sans restaurant
553 A	Restauration de type traditionnel
554 A	Café avec vente de tabacs
554 B	Débit de boissons avec / sans autre activité
555 C, D	Traiteurs, organisation de réceptions
748 A	Studios autres activités photographiques
748 B	Laboratoires techniques de développement et de tirage
930 B	Blanchisserie, teinturerie de détail
930 D	Tous salons de coiffure
930 H	Pompes funèbres